



16ème législature

Question N° : 9613	De M. Guillaume Vuilletet (Renaissance - Val-d'Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Relogement des étudiants Crous pendant la période jeux Olympiques	Analyse > Relogement des étudiants Crous pendant la période jeux Olympiques.
Question publiée au JO le : 04/07/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une situation préoccupante pour les étudiants boursiers en Île-de-France, notamment ceux qui résident dans les logements du Crous. En effet, ces derniers ont reçu un courrier indiquant qu'ils devaient impérativement quitter leur logement avant le 30 juin 2024 afin de laisser la place à des athlètes, délégations ou partenaires pendant les jeux Olympiques de Paris 2024. Ces logements seront réquisitionnés pendant l'été pour accueillir des personnes mobilisées pour l'évènement, ce qui suscite de vives réactions de la part des syndicats étudiants. Dans ce contexte, le Crous a affirmé que les étudiants qui souhaitent rester en Île-de-France l'été 2024 seront relogés et que ceux dont le bail est renouvelé retrouveront bien leurs logements à la rentrée de septembre. Cela est effectivement essentiel. Les étudiants et notamment les étudiants ultramarins ou étrangers, restent en région parisienne pendant la période estivale faute d'alternatives abordables. Les coûts particulièrement élevés des transports aériens rendent la mobilité difficilement accessible pour eux. Il se demande s'il est possible de garantir, comme cela a été annoncé par le Crous, que l'ensemble des étudiants concernés puissent être relogés pendant toute la période des jeux Olympiques.